

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 23 AOÛT 2012

Étaient présents : Mrs JM. SCHIBER – R. BANDELIER – P. BAUDOIN – L. TERREAUX – D. BOYON – J. GODEY – C. CLEMENCELLE – C. OUDET – M. DEBRAY – Mlles S. CONTET – L. PORTA – Mme A. AUSSARESSES

Absents excusés : M. G. PFLIEGER (pouvoir à M. JM. SCHIBER) – M. Y. ALTMEYER (pouvoir à Mme A. AUSSARESSES) – M. L. LOCATELLI

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Information - Communication

Travaux et investissements : Il est fait état de l'avancement et de la réalisation des travaux programmés ainsi que du bilan des investissements.

Cérémonie du 14 juillet : Un temps de réflexion est proposé avant de décider du maintien ou de l'abandon de la très courte cérémonie, Place du Souvenir.

Les restes à recouvrer : La situation est grandement apurée, seuls 550 € sont à recouvrer en eau et assainissement.

Fuites d'eau sur le domaine privé : Il sera dressé une liste des interventions communales avec retour sur une période de 5 ans.

Contrat d'un agent remplaçant : Il sera reconduit sur une période d'un an par tranches de 6 mois.

Le Maire communique que le projet de Schéma Régional Eolien (SRE) peut être consulté ainsi que la modification du règlement du POS.

II Acquisition d'un immeuble

Le Maire propose d'acquérir un immeuble cadastré AK n° 615 – 616 – 618 - 16 appartenant à l'association diocésaine de Besançon.

Après discussion, le Conseil Municipal fixe la proposition d'achat à la somme de 100 000 € et assure à l'unité pastorale Notre Dame de la Motte la possibilité de disposer d'une salle communale pour ses réunions et l'enseignement du catéchisme.

Vote à l'unanimité.

III Affouage - exercice 2012-2013

Le Conseil Municipal destine le produit des coupes des parcelles 12 et 43 de la forêt communale à l'affouage et fixe le montant de la participation à 60 € le lot. Date limite d'inscription : 15 octobre 2012.

Vote à l'unanimité.

IV Assiette et destination des coupes - exercice 2013-2014

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2013-2014 dans les parcelles 12-43-28.

Vote à l'unanimité.

V Décision modificative (virement de crédits) - Budget communal

Pour alimenter le compte 6061 du Service Eau, il convient de verser la somme de 16 000 € des comptes 6419, 74121 et 7478 au compte 657351.

Vote à l'unanimité.

VI Décision modificative (virement de crédits) - Budget eau

Afin de pouvoir procéder au règlement d'une facture de la Ville de Vesoul (eau-1^{er} semestre 2012), il convient de verser la somme de 19 100 € des comptes 6063 et 74 au compte 6061.

Vote à l'unanimité.

VII Encaissement de chèques

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement :

- Un chèque d'un montant de 112,45 € émis par Groupama pour le remboursement de la vérification et l'achat des extincteurs
- Un chèque d'un montant de 30,53 € émis par France Télécom pour le paiement d'un avoir.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 00.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 24 août 2012.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER

